

Fiche de Données de Sécurité

CLORURO DE SODIO (SODIUM CHLORIDE)



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1
Date de version:24/03/2022
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	CLORURO DE SODIO (SODIUM CHLORIDE)
Aussi appelé	:	SAL COMÚN, SAL DE MESA, CLORURO SÓDICO, SAL VACUUM, SAL MARINA, HALITO.
TYPE DE SUBSTANCE	:	
Composition	:	Constituant unique
Origine	:	Inorganique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	LES UTILISATIONS ALIMENTAIRES PERTINENTES. Utilisations recommandées : Comme condiment pour certains plats,. Comme conservateur dans le salage de la viande et du poisson (y compris certains légumes),. Ainsi que dans la production de certains cornichons. Utilisations identifiées. Il est essentiel pour maintenir l'équilibre ionique de l'organisme. Incombustible, il a également été utilisé comme agent extincteur. TRAITEMENT DE L'EAU. Détartrage. Traitement de l'eau et nettoyage des piscines.
--------------------------	---	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: RAMON CUSINÉ HILL SA Rue: P. I. St.Pere Molanta - Avda.Garraf. nº 2. 08799, Olèrdola (Barcelona) ESPAÑA Téléphone: 34- 938 921 688 Fax: 34- 938 180 591 Email: qualitat@rcusine.com
-------------	---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Hazards identifications

Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	-
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-
Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
sodium chloride N°CAS:7647-14-5 N°EC:231-598-3 N°IDX:	C ≤ 100.0%	-	-	-

3.3. Remarque

IODATE DE POTASSIUM (sel iodé).

Iodate de potassium, autorisé par la Direction générale de la santé publique.

Ajouté au sel commun dans la proportion appropriée pour que le produit fini contienne 60 milligramme d'iode par kilogramme de sel, une tolérance de 15 sur 100 étant admise.

AGENTS ANTI-AGGLOMÉRANTS (*).

SEL COMMUN.

Ferrocyanure de potassium, H-7.198, 10 mg/kg, seuls ou en combinaison, exprimés en ion ferrocyanure.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Sortez à l'air frais. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires.
Après contact avec la peau	:	Peut irriter la peau endommagée. Laver avec du savon et beaucoup d'eau.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
En cas d'ingestion	:	À partir de grandes quantités, donnez-lui de l'eau à boire et consultez un médecin.
Protection des sauveteurs	:	MANIPULATION. Une extraction adéquate doit être prévue en cas de formation de poussière. Stockage. Conservez le récipient fermé dans un endroit sec. Autre informations :

Éviter la formation de poussière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit ininflammable.
Utilisez des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- N'est pas un carburant.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Éviter la production de poussière.
- Protection respiratoire : non nécessaire. Si les niveaux de poussière sont très élevés, utilisez des respirateurs.
- Protection des mains : en cas de contact prolongé ou répété, porter des gants.
- Protection des yeux : non nécessaire. Si les niveaux de poussière sont très élevés, portez des lunettes de protection.
- Mesures d'hygiène : procédure générale d'hygiène industrielle.
- Mesures d'urgence : procédure d'urgence de l'entreprise.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Non considéré comme nocif pour l'environnement.
- Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- En cas de déversement accidentel de produit, les méthodes de nettoyage établies doivent être appliquées : techniques d'aspiration, etc. Recueillir à sec.
- Stocker dans des bacs/conteneurs appropriés, fermés et correctement étiquetés en vue de leur élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de données disponibles

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Produit non-dangereux. Aucune recommandation technique particulière.
- Mesures générales d'hygiène au travail : ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail ; se laver les mains avant et après chaque utilisation ; ne pas porter de vêtements de travail en dehors du travail, les garder propres.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Produit non-dangereux. Les précautions habituelles sont recommandées lors du travail avec des produits chimiques solides stables.
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Gardez le récipient fermé quand vous ne l'utilisez pas.
- Ne pas stocker avec des produits chimiques, des déchets ou des produits de nature non alimentaire.
- Emballage dans un matériau adapté aux denrées alimentaires.
- Stable dans des conditions normales.
- Matières à éviter : Agents oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux formés dans des conditions d'incendie : Oxydes de sodium/sodium, chlorure d'hydrogène gazeux.
- Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois et réglementations locales et nationales.
- Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- ALIMENTATION.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ils ne nécessitent pas de contrôles techniques spécifiques.
Ils ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs.
Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire.
Ils ne nécessitent pas de surveillance de l'exposition environnementale.
Un rapport sur la sécurité chimique n'est pas requis.
Limite admissible : non réglementée.
Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition professionnelle en Espagne et en Europe pour le CHLORURE DE SODIUM et l'IODATE DE POTASSIUM, selon l'Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail, INSHT.
Évitez la formation de nuages de poussière. Assurer une bonne ventilation du lieu où le produit est manipulé.

Mesures d'ordre technique appropriées

Pas de données disponibles

Équipement de protection individuelle

Pas de données disponibles

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Le chlorure de sodium est un solide inorganique, cristallin, incolore et inodore à température ambiante.
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles

pH :	5-8
Point de fusion/point de congélation :	1074 K (801 °C).
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	1465° C
Point d'éclair :	non combustible
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Très Soluble Dans L'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Taille des grains : Les grains de sel mesurent entre 0,7 mm et 3,2 mm de diamètre.

Densité particulaire/solide du NaCl à 20 °C, 2,163 g/cm³.

Densité apparente : 1,154 g/cm³.

Densité à 20°C : 33gr/cm³.

Masse molaire : 58,4 g/mol.

Solubilité dans l'eau :

317 g/L, Temp. 20 ° C, pH > = 7 < = 10.

Le NaCl est très soluble dans l'eau.

La tension de surface.

72.8 mN/m, Temp. 20 ° C, Concentration 1.46 g/L.

DANGER.

Risques pour la santé humaine.

Ingestion : nocif en grande quantité ;

Inhalation : peut provoquer une irritation en cas de fortes quantités.

Peau : peut provoquer une sécheresse et une légère irritation.

Yeux : peut provoquer une irritation et une gêne.

Risques pour l'environnement : peuvent survenir en cas de déversements accidentels importants dans des zones à haut risque de contamination.

La végétation ou dans les cours d'eau douce.

Dangers particuliers du produit :

Aucune en particulier.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ne pas stocker à proximité d'acides forts qui, en cas de contact, pourraient produire des fumées de chlorure d'hydrogène, un gaz très corrosif et asphyxiant.

10.2. Stabilité chimique

Stable. Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec le lithium doit être évité.

10.4. Conditions à éviter

Avec la présence d'humidité l'environnement est un produit corrosif des métaux, l'aluminium et les alliages sont attaqués.

10.5. Matières incompatibles

Incompatibilité (matières à éviter) : Eau. Le chlorure de sodium est très hygroscopique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Des fumées et des vapeurs irritantes peuvent être libérées.

Produits de combustion dangereux : incombustible.

Polymérisation dangereuse : ne devrait pas se produire.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

sodium chloride (CAS: 7647-14-5)

Especie	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3	g/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Non-irritant. Au contact de la peau intacte, le chlorure de sodium ne provoque pas de réaction, que ce soit sous forme pure ou en solution. Cependant, la peau blessée peut être considérablement plus irritée, en fonction de la concentration de la solution saline.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Non considéré comme cancérigène. Le NaCl ne s'est pas révélé cancérigène à la suite d'études menées sur des rats soumis à un régime F344/S1c pendant une période de deux ans.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Des problèmes écologiques peuvent survenir en cas de déversements accidentels importants dans des zones végétalisées ou des cours d'eau douce.

En cas de déversement de la cargaison par les véhicules de transport, ne pas utiliser d'eau pour l'élimination, collecter sous forme solide.

Toxicité aquatique peu probable.

Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Stable.

Dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Si les conditions de gestion appropriées sont maintenues, aucun problème écologique n'est à prévoir.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- DISPOSITIONS LÉGALES NATIONALES EN VIGUEUR À LA DATE DE DÉMARRAGE DU FDS
- Arrêté MAM/304/2002 du 8 février relatif à la publication des opérations de valorisation et d'élimination des déchets et de la liste européenne des déchets.
- Loi 10/1998, du 21 avril, sur les déchets.
- Décret royal 833/1988, du 20 juillet, approuvant le règlement d'application de la loi 20/1986, loi fondamentale sur les déchets toxiques et dangereux.
- Modifié par l'arrêté royal 952/1997 du 20 juin modifiant le règlement d'application de la loi.
- 20/1986, du 14 mai, le règlement de base sur les déchets toxiques et dangereux, approuvé par le décret royal 833/1988, du 20 juillet.

Options de traitement des déchets

- En cas de déversement de saumure de chlorure de sodium, celle-ci doit être recueillie à sec selon la méthode établie : aspiration, pelletage, etc., en la déposant dans des récipients dûment identifiés et fermés pour sa gestion ultérieure correcte.
- Les déchets de chlorure de sodium sont traités conformément à la réglementation en vigueur dans l'État.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Des marchandises sûres.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de données disponibles

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Des marchandises sûres.

14.4. Groupe d'emballage

Des marchandises sûres.

14.5. Dangers pour l'environnement

Ne présente pas de danger pour l'environnement selon les critères de l'ADR, du RID et de l'ADN.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Des marchandises sûres.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne

RÈGLEMENT REACH - EXEMPTIONS POUR LE SEL COMMUN (CHLORURE DE SODIUM)

Le sel commun (chlorure de sodium) est exempté des titres II (enregistrement), V (utilisateurs en aval) et VI (évaluation) conformément à l'entrée 7 de l'annexe V de REACH.

Selon cette rubrique, les minéraux, minerais, concentrés de minerais, etc. peuvent bénéficier de l'exemption susmentionnée, à condition qu'il s'agisse de substances naturelles (voir article 3, paragraphe 39) et qu'elles n'aient pas été modifiées chimiquement (article 3, paragraphe 40).

RÈGLEMENT REACH - EXEMPTIONS POUR LES ADDITIFS

Selon l'article 2er, paragraphe 5, point b), lorsqu'une substance est utilisée dans les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux conformément au règlement (CE) n° 178/2008, elle est exemptée de l'application des titres II (enregistrement), V (utilisateurs en aval), VI (évaluation) et VII (autorisation), même lorsqu'elle est utilisée :

Comme additif alimentaire dans le cadre de la directive 89/107/CEE ;

Comme agent aromatisant dans les denrées alimentaires dans le cadre de la directive 83/388/CEE et de la décision 1999/217/CEE ;

En tant qu'additif pour l'alimentation animale dans le cadre du règlement (CE) n° 1831/2003 ;

Dans les aliments pour animaux, dans le cadre de la directive 81/471/CEE.

En outre, au stade du produit fini, destiné à l'utilisateur final, les dispositions du titre IV ne s'appliquent pas aux mélanges qui sont utilisés dans les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux, en tant qu'additif alimentaire, arôme, additif pour l'alimentation humaine ou animale.

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 RELATIF À LA CLASSIFICATION, L'ÉTIQUETAGE ET L'EMBALLAGE DES SUBSTANCES ET DES MÉLANGES (RÈGLEMENT CLP).

Selon l'article 2er, paragraphe 5, point b), lorsqu'une substance est utilisée dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux conformément à l'article 2er, paragraphe 5, point b).

En vertu du règlement CLP, les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval sont tenus de classer, étiqueter et emballer les substances et les mélanges conformément au règlement CLP avant de les mettre sur le marché (article 4 du règlement CLP).

Selon l'article 1, paragraphe 5, point e), les substances et mélanges sous forme de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux (y compris lorsqu'ils sont utilisés comme additifs alimentaires, arômes, additifs pour l'alimentation animale) au stade du produit fini, destinés à l'utilisateur final, seraient exemptés de l'application du règlement CLP.

Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport sur la sécurité chimique n'est pas requis au titre de REACH.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/03/2022

Date de version : 24/03/2022

Date d'impression : 24/03/2022

16.1. Indication des changements

Pas de données disponibles

16.2. Légende des abréviations et acronymes

FDS = Fiche de données de sécurité.

INSHT = Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail.

ECHA = Agence européenne des produits chimiques.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité. Version 1.0 - 2011 septembre - ECHA.

Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail - INSHT.

Agence espagnole pour la sécurité alimentaire et la nutrition - AESAN.

Information européenne sur les substances chimiques - ESIS.

Institut national des consommateurs.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)Pas de données disponibles

16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.